

Département de l'Orne --- Arrondissement d'Alençon --- Commune de Chailloué --- 5 place de la Mairie – 61500	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de CHAILLOUE
--	---

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Marcel Riant, le Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MAACHI Christine, COESNON Martine, COTTEREAU Paméla, POTTIER Marc, Riant Marcel, CORU Vincent, RAISON Christophe, ROBLIN Bruno, TABUR Denis, LEBOË Pierrick et GALLOT Jérôme.

Excusée : Françoise DE STOPPELEIRE-BOUSSAUD donnant pouvoir à Jérôme GALLOT, Séverine BOURGERIE donnant pouvoir à Marcel Riant et Catherine BARBIER.

Absents : Manuëla LEPRIEUR.

M. Vincent CORU a été désignée comme secrétaire de séance.

1) Compte rendu de la séance du 03 juillet 2015 : Adopté.

2) EMPRUNT 2015 :

Report en 2016.

3) CONVENTION GARDERIE, RESTAURANT SCOLAIRE ET TAP avec la Ville de SEES:

Accord du conseil municipal pour la mise en place de la convention de participation financière pour la garderie, le restaurant scolaire et les TAP

4) BILAN DES TAP – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015.

- Nombre moyen = 105 enfants
- Coût total = 17 565 €
- Aide de l'Etat = 6 450.00 €
- Reste à la charge de la commune = 11 115 €
- Soit un coût par enfant de = 105 €

DECISION du Conseil municipal décide pour l'année 2015 – 2016, qu'une participation financière sera demandée aux familles d'un montant de 1 euro par enfant et par séance.

5) CONVENTION DE LA COMMUNE DE CHAILLOUE POUR LES TAP

- La commune établira des conventions de participation financière avec les communes dont les enfants fréquentent les TAP. Les communes concernées sont : Marmouillé, Neuville-près-Sées, Sées, Le Bouillon, Aunou-sur-Orne, Nonant le Pin, Le Merlerault, Godisson, La Ferrière-Béchet.

6) REGLEMENTS INTERIEURS ET REGIE POUR LA GARDERIE, LE RESTAURANT SCOLAIRE ET LA SALLE POLYVALENTE

- Le conseil municipal adopte les règlements intérieurs de la garderie, du restaurant scolaire et de la salle polyvalente.
- Le conseil adopte également le principe de régie de recettes pour la garderie, le restaurant scolaire et la salle polyvalente.
- Le restaurant scolaire mettra en place, à compter du 1^{er} janvier 2016 des tickets repas.

7) ELECTIONS REGIONALES

- Organisation du bureau de vote pour les scrutins du 6 et 13 décembre 2015.

8) DECISION MODIFICATIVE

- Du compte 2313 pour 6567.16 € au compte 2312 pour 667.16 €.

9) DROIT E PREEMPTION

- La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la parcelle n° AB 466 de Monsieur Emmanuel BROC ;

10) DIVERS

- Commune nouvelle : Adoption de la charte de la commune nouvelle par les 3 communes (Chailloué, Neuville-près-Sées et Marmouillé).
- SE61 : Effacement des réseaux du chemin de la maren rue d'Aunou, impasse des Charitons pour le dernier trimestre 2015.
- Ramassage scolaire : Suppression du ramassage entre MARMOUILLE ET CHAILLOUE (Le Vieux Bourg).
- Concert à l'église de Chailloué le vendredi 16 octobre 2015.

Séance levée à 21 h 30.

